

agrifoncier.sciencesconf.org
<https://blogpgoaalaval.wordpress.com/>

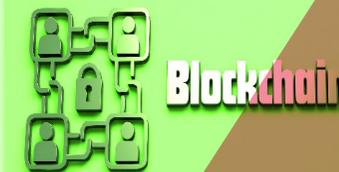
Le constat est unanime : l'agriculture est entrée dans une phase de transition accélérée en faveur de nouveaux modèles agricoles économiquement viables, écologiquement durables et socialement responsables. Le droit rural, à la confluence de ces transitions agricoles, devra faire émerger des solutions alliant droit public et droit privé, considérations économiques, sociales et environnementales, influences traditionnelles et innovations contemporaines. En somme, une régulation positive : un Droit de la terre s'enquérant aussi bien du sol et de la biodiversité, des hommes qui la façonnent et la mettent en valeur et des produits de qualité qui en sont issus, pour certains transformés avant d'être consommés. Le cycle de conférences 2019-2020 Droit de la terre. Droit rural et transitions agricoles se poursuit et se clôture sur la transition numérique, précisément l'Agriblockchain, objet de ce colloque organisé à la Faculté de droit - Antenne de Laval, sous la direction scientifique de Sylvie Lebreton-Derrien, Maître de conférences habilitée à diriger des recherches, avec le soutien de la Cour d'appel d'Angers et des Barreaux de Laval, Le Mans et Angers, dans le cadre du campus régional Filière alimentaire de demain et du salon international des nouvelles technologies Laval virtual et en partenariat avec Laval Mayenne Technopole.

L'Agriblockchain, renvoie à la technologie blockchain, sorte de registre de stockage, de partage et de transmission des données qui, associée à l'internet des objets, a vocation à apporter plus de transparence, de sécurité, de confiance et d'efficacité à la filière économique concernée. Si cette technologie a fait l'objet de nombreux colloques et réflexions, notamment en droit, aucun colloque n'a encore été consacré à l'agriblockchain, c'est-à-dire la technologie blockchain utilisée en agriculture et saisie sous l'angle juridique.

Pourtant, cette technologie est souvent présentée comme une chance pour l'agriculture durable, en permettant de concilier les exigences économiques, environnementales et sociales ; elle apparaît tout au moins comme un outil privilégié en termes de traçabilité alimentaire et de maîtrise de l'information en ce qu'elle permet de créer du lien sur toute la chaîne du produit (de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution), d'assurer la traçabilité des productions ou la certification des cahiers des charges de production, ainsi que de contractualiser les échanges du producteur jusqu'au consommateur sans générer de coûts supplémentaires. Les enjeux sont fondamentaux, notamment en termes de sécurité alimentaire.

Partant, l'objectif du colloque est de s'interroger sur cette confiance promise de la Terre à l'Alimentaire, autrement dit de la production à la consommation du produit. Après avoir présenté les défis économique, technologique, éthique et juridique de l'Agriblockchain, il conviendra d'en envisager les promesses et les limites au cours d'une table ronde réunissant des professionnels investis dans la technologie blockchain, puis d'en étudier les problématiques et innovations juridiques (smart-contract, crypto-monnaie,...) au service partagé des différents acteurs, des agriculteurs aux consommateurs.

Cette conférence donne droit à la production d'une attestation valant pour 4 heures de formation obligatoire



Cycle de conférences de Droit de la terre 2019-2020
Droit rural & transitions agricoles
Egalim - Environnement - Foncier - Agrinumerique

VENDREDI 16 AVRIL 2021

9H-17H

Agriblockchain & Droit Les chaînes de blocs en agriculture : la confiance de la Terre à l'Alimentaire?

AMPHITHÉÂTRE LE BALLE
FACULTÉ DE DROIT - ANTENNE DE LAVAL

Direction scientifique
Sylvie LEBRETON-DERRIEN, Maître de conférences en Droit
privé habilitée à diriger des recherches

agrifoncier.sciencesconf.org
blogpgoaalaval.wordpress.com

AGRIBLOCKCHAIN ET DROIT LA CONFIANCE DE LA TERRE À L'ALIMENTAIRE

Sous la direction scientifique de Sylvie LEBRETON-DERRIEN
Maître de conférences habilitée à diriger des recherches

9H00 : Accueil institutionnel

9H15 : Ouverture du colloque

par Guillaume GAROT, Président du *Conseil national de l'alimentation*, Ancien Ministre délégué à l'agroalimentaire, Député de la Mayenne

9H30 : Propos introductifs à l'Agriblockchain

La confiance de la Terre à l'Alimentaire ?

par Sylvie LEBRETON-DERRIEN, Maître de conférences HDR, Responsable Développement, Partenariats et Recherche, *Faculté de droit – Antenne de Laval, Le Mans Université*, Membre du Conseil d'administration de *l'Association française de droit rural*

9H40 : LES DÉFIS DE LA BLOCKCHAIN EN AGRICULTURE

• Les défis d'une technologie en cours de maturation : création de valeur, usages et questionnements

par Jean-Marie SÉRONIE, Agroéconomiste indépendant - Membre de *l'Académie d'Agriculture de France*

• Les défis technologique et éthique de la gestion du consentement de l'agriculteur pour la maîtrise des usages de ses données d'exploitation

par Théo-Paul HAEZEBROUCK, Responsable Produits et Services - *Agdatahub*

• Le défi de l'adaptation juridique de la technologie blockchain

par Thibault DOUVILLE, Professeur de droit privé - *Université de Caen*

Echange avec la salle

PAUSE

11H00 : TABLE RONDE

• *Les promesses et les limites de l'Agriblockchain. Retours d'expérience*

animée par Marie-Cécile DAMAVE, Responsable Innovation et affaires internationales - Think tank Agridéas

• Table ronde réunissant des professionnels de l'Agriblockchain

Echange avec la salle

12H30 : DÉJEUNER

14H00 : L' AVENIR JURIDIQUE DE L'AGRIBLOCKCHAIN

Un avenir juridique au service de l'agriculteur

• Agriblockchain et filières agricoles : nouveaux rapports, nouveaux acteurs ?

par Raphaële-Jeanne AUBIN-BROUTÉ, Maître de conférences en droit privé - *Université de Poitiers*

• Agriblockchain et filières agricoles : nouveaux rapports, nouveaux acteurs ?

par Hélène JUILLET-RÉGIS, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

• Agriblockchain et revenu des agriculteurs

par Céline BÉGUIN, Maître de conférences en droit privé, *Le Mans Université*

• Agriblockchain et assurance climatique

un assureur

Echanges avec l'auditoire

• **Un avenir juridique au service du consommateur**

par Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

• Agriblockchain et tromperies

par Magali BOUTEILLE-BRIGANT, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

• Agriblockchain et santé

Echanges avec l'auditoire

• Un avenir juridique contraint

16H00 AGRIBLOCKCHAIN ET DROIT DE LA CONCURRENCE

• Agriblockchain et droit international privé

par Fabienne JAULT-SESEKE, Professeur de droit privé - *Université Versailles Saint Quentin en Yvelines*

• Agriblockchain et droit international privé